

Mesdames et Messieurs les professeurs et  
conseillers principaux d'éducation (CPE)  
du Lycée Louise-Michel de Bobigny,  
réunis en assemblée générale le 11 mai 2021  
avec les sections FO, FSU, CFDT,  
Sud et CGT de l'établissement,

Bobigny, le 12 mai 2021,

À Madame Valérie Péresse, Présidente  
de la Région Île-de-France,  
s/c de Monsieur [REDACTED], Proviseur  
du Lycée Louise-Michel de Bobigny.

Copie à :

Madame Marie-Carole Ciuntu, Vice-  
Présidente de la Région Île-de-France  
chargée des lycées et de l'administration  
générale,  
Monsieur Jean-Michel Valantin,  
Conseiller-lycées auprès de la Présidente,  
Monsieur Stéphane Gerfaux,  
Responsable de l'antenne RH Nord-Est.

Madame la Présidente,

Nous, professeurs et CPE réunis en assemblée générale le 11 mai avec les sections FO, FSU, CFDT, Sud et CGT de l'établissement, faisons nôtres les revendications des agents du Lycée Louise-Michel qui vous ont adressé une lettre datée du 5 mai.

Scandalisés par votre politique qui ne fait que réduire nos collègues agents contractuels et intérimaires à une situation toujours plus précaire et toujours plus inadmissible, nous sommes en effet tout à fait solidaires de nos collègues agents mobilisés qui seront en grève le 20 mai. Qu'ils soient titulaires, contractuels ou intérimaires, ils sont en effet nos collègues, et la maltraitance qu'ils subissent en tant que membres du personnel de la Région nous touche particulièrement car elle s'inscrit dans la même logique de précarisation que celle que nous connaissons en tant qu'agents de l'Éducation nationale et de l'Académie de Créteil. Si c'est à un degré différent, dans nos deux cas, nos statuts, nos droits, nos conditions de travail et le service public d'Éducation que nous assurons sont minés par une politique d'austérité budgétaire déjà ancienne et d'autant plus insupportable dans le contexte de crise économique que vous connaissez et qui touche de plein de fouet la Seine-Saint-Denis.

Illustration parfaite de la précarité particulièrement forte de nos collègues agents intérimaires, ceux-ci ont appris hier – le 11 mai – que leurs contrats du mois d'avril, courant initialement du 1<sup>er</sup> au 20 avril, ont été rompus de manière unilatérale et à leur insu le vendredi 9 avril, premier jour des vacances de printemps que le Ministère de l'Éducation avait avancées d'une semaine. Ils ont ainsi été privés d'une nouvelle semaine de salaire ! Nonobstant les engagements pris devant nous par ses représentants le 4 février, la Région, par l'entremise de l'entreprise d'intérim, refuse donc bien de rémunérer les agents intérimaires durant les congés scolaires, sous prétexte qu'ils ne travaillent pas durant ces congés ! Seconde illustration : la semaine dernière, les

deux intérimaires en poste au lycée ne savaient pas si elles seraient reconduites le lundi ; elles l'ont finalement été, au dernier moment, encore une fois pour un contrat de seulement deux semaines. Ces deux épisodes s'ajoutent à ceux d'ores et déjà décrits par nos collègues dans leur lettre. Ils sont on ne peut plus révélateurs d'une violence sociale organisée et assumée par la Région Île-de-France que la situation sanitaire ne saurait justifier.

**C'est pourquoi le 20 mai, nous viendrons manifester avec nos collègues agents devant le siège de la Région Île-de-France pour défendre leurs revendications et être reçus en délégation avec eux.** Nous vous rappelons leurs revendications que nous faisons donc nôtres :

1. Nous exigeons que des explications précises du non-recrutement de **Mesdames** [REDACTED] [REDACTED] soient énoncées par la Région. Nous exigeons que, si ce non-recrutement s'expliquait vraiment par des « *compétences [incomplètes]* » de nos collègues, des formations leur soient proposées par la Région pour leur permettre d'« *acquérir* » ces « *compétences* ». Nous rappelons que ces trois collègues ont rempli leur mission avec la plus grande rigueur et le plus grand dévouement, et que deux d'entre elles sont en poste au lycée depuis début novembre.
2. Nous exigeons qu'un contrat de la Région jusqu'au 31 août soit immédiatement proposé à **Mesdames** [REDACTED], ainsi qu'à **Monsieur** [REDACTED].
3. Nous exigeons le prolongement des contrats actuels jusqu'au 31 août. Ces contrats sont ceux de **Mesdames** [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED] et de **Monsieur** [REDACTED].
4. Nous exigeons le renouvellement des contrats des cinq agents contractuels actuels pour un an, du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022.
5. Nous exigeons également des contrats d'un an, du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022, pour les quatre agents intérimaires suscités.

Certains que vous serez attentive à ces demandes urgentes, nous vous prions, Madame la Présidente, d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux.

Mesdames et Messieurs les professeurs et CPE du Lycée Louise-Michel de Bobigny, réunis en assemblée générale le 11 mai 2021 avec les sections FO, FSU, CFDT, Sud et CGT de l'établissement.